

# Contrat d'engagement volailles de chair 2020 / 2021

Entre l'**adhérent.e** de l'association AMAP l'épi curieux :

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....E-mail : .....

## Et L'aviculteur :

ROCIPON Jean Pierre

22 rue du Point du Jour

77171 Melz sur Seine

Tel : 06 65 56 16 26

E-mail : jeanpierreroqiponbis@gmail.com

Proposition :

Choix (entourer)	PRIX Unitaire	Nombre de volailles par mois	PRIX TOTAL (X 12 livraisons)
<b>Poulet 1,7 kg</b>	19,55€		
<b>Poulet 2,1 kg</b>	24,15€		
<b>Poulet 2,5 kg</b>	28,75 €		
<b>Pintade 1,7 kg</b>	23,80€		

**ATTENTION : Les paiements doivent être fait uniquement par chèque à l'ordre de Jean-Pierre ROCIPON**  
**Merci de remplir le tableau ci-dessous**

Paiement en	<input type="checkbox"/> 1 fois (Janvier)	<input type="checkbox"/> 2 fois (Janvier/Juillet)	<input type="checkbox"/> 3 fois (Janvier/Mai/ Septembre)	<input type="checkbox"/> 4 fois (Janvier/Avril/ Juillet/Octobre)	<input type="checkbox"/> 5 fois (Janvier/Mars/ Juin/Aout/ Novembre)

Emetteur (NOM)	Banque	N° de chèque	Montant	Mois d'encaissement

Nota : L'alternance pintade/poulet n'est possible qu'à condition qu'elle soit régulière au long des livraisons de l'année.  
Il sera proposé ultérieurement pour les fêtes, des volailles festives (Chapon ou pintade)

Récapitulatif

**Nombre poulets/mois : .....**

**Nombre pintade/mois : .....**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

**a. Engagements de l'adhérent :**

- Adhérer à l'AMAP l'épi curieux
- Participer si possible aux ateliers pédagogiques proposés par l'éleveur pendant la période d'engagement.
- Participer si possible à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.
- Pré financer la production (cf. prix au kilo du poulet et modalités de règlement).

**b. Engagements de l'éleveur de poulets de chair :**

- Production respectueuse de la nature.
- Alimentation des poulets issue de l'agriculture biologique.
- Livrer tous les mois des poulets d'un poids moyen de 1,7 kg ; 2,1 kg ou 2,5 kg et/ou une pintade 1,7 kg, issues de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des poulaillers.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

**c. Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

**d. Livraison de la production :**

Les poulets seront distribués entre les mois de janvier 2021 et décembre 2021, soit 12 distributions sur les dates suivantes : 29/01; 26/02; 26/03; 23/04; 21/05 ; 18/06; 16/07 ; 27/08; 24/09; 22/10 ; 19/11; 17/12

**e. Prix du poulet et modalités de règlement :**

- Le prix du poulet est fixé à 11€50/kg, le poids moyen du poulet est au choix 1,7 kg ; 2,1 kg ou 2,5 kg.
- Le prix de la pintade est fixé à 14€/kg, le poids moyen est de 1,7 kg.
- Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de poids sur les différentes livraisons programmées. Celui-ci fera son possible pour livrer un poulet conforme à la commande sur les 13 livraisons, le poids pourra donc légèrement varier d'une livraison à l'autre.
- En plus des poulets, il sera proposé une livraison de volailles de fêtes, Chapons dont le prix est fixé à 19€ du kg, des pintades à 14€/kg, la vente se fera au poids réel donc, avec un réajustement au moment de la livraison.

Le règlement des poulets peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat, ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau en première page, à l'ordre de « Jean-Pierre Rocipon ».

Fait à \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires, le \_\_\_\_\_

**Signature de l'adhérent-e et des  
co-adhérent-es**

**Signature l'aviculteur**

**Signature d'un membre du  
collectif de l'AMAP Epi Curieux**